

Conditions Générales de Vente

PRÉAMBULE

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente préalablement à la validation de sa commande.

L'achat de place(s) de spectacle implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente.

Les salles ou lieu de représentation peuvent disposer de conditions d'accès et de sécurité particulières qui s'imposent également au client.

La langue des présentes CGV est la langue française. En cas de traduction de tout ou partie de ces conditions, seul le texte original français fait foi.

Les CGV en vigueur sont accessibles à tout moment sur le site de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo (OPMC).

1. Réservations

- ◆ Les billets sont disponibles :
 - À la billetterie de l'Atrium du Casino de Monte-Carlo, ouverte du mardi au samedi de 10h à 17h30 ainsi que les dimanches de spectacle (hors période de fermeture annuelle).
 - Par correspondance à Billetterie OPMC – Atrium du Casino de Monte-Carlo – BP197 – 98004 Monaco Cedex
 - Par téléphone au +377 92 00 13 70

Une billetterie est ouverte sur les lieux de concert 1h avant et ferme 15 min après le début du concert. Achat en ligne : tous nos concerts sont disponibles à la vente sur www.montecarloticket dans la limite des places disponibles.

- ◆ Toutes les réservations (au guichet, par téléphone, par correspondance) doivent être réglées dans les 48h, passé ce délai, elles sont remises à la vente sans préavis.
- ◆ En cas de forte demande, de concerts complets, l'OPMC se réserve le droit de réclamer un règlement immédiat des réservations.
- ◆ Le client peut choisir, dans la mesure du possible son fauteuil. Toutefois, il ne peut en aucun cas prétendre à l'exclusivité d'un fauteuil, même pour les abonnements. L'OPMC se réserve le droit de modifier l'attribution d'un fauteuil sans que cela ne donne droit à un remboursement.

2. Tarifs

- ◆ Le prix des places est indiqué en euros TTC, incluant la TVA en vigueur. Le prix des places inclut les frais de location.
- ◆ Tous les tarifs sont susceptibles de modifications.
- ◆ Les billets avec réduction tarifaire ne sont pas éligibles au e-billet, un justificatif devra être fourni avant le retrait des billets.
- ◆ Aucune réduction ne pourra être appliquée postérieurement au règlement des billets. Les offres promotionnelles/offres spéciales, qui pourraient avoir lieu ponctuellement sont non-rétroactives.

3. Billets

- ◆ Les billets ne sont pas remboursés sauf en cas d'annulation du concert.
- ◆ En cas d'annulation du concert, le remboursement des billets est effectué au nom indiqué sur le dossier de réservation. Aucun remboursement n'est effectué en espèces.
- ◆ **SERVICE D'ÉCHANGE DE BILLETS** : possibilité d'échanger son billet de concert pour un autre concert de la même saison (hors Concerts au Palais Princier) de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, dans la limite des places disponibles. L'échange doit être fait au plus tard la veille du concert auprès de la billetterie de l'Atrium du Casino. L'échange est possible dans la même catégorie ou dans une catégorie supérieure. Des frais de 3 € par billet seront facturés. Service gratuit pour les Amis de l'Orchestre, et uniquement valable pour les places à l'unité, les select'5 & 10.
- ◆ Les billets ne peuvent être revendus à un prix supérieur.
- ◆ Les clients sont invités à communiquer leurs coordonnées afin d'être tenu informés des éventuels changements relatifs au spectacle.

- ◆ Les réservations non-nominatives ne sont possibles qu'au guichet et contre paiement immédiat. A titre exceptionnel, sur demande écrite motivée, des duplicatas pourront être délivrés uniquement au titulaire de la réservation, et sous sa responsabilité.
- ◆ Aucun duplicata ne sera délivré pour les réservations de billets non nominatifs.
- ◆ Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit.
- ◆ Le billet est uniquement valable pour le concert qu'il concerne, à la date, l'heure et aux conditions figurant sur le billet. Il doit être conservé jusqu'à la fin de l'évènement.

4. Accueil du public et conditions d'accès en salle

- ◆ La salle est accessible 30 à 40 minutes avant la représentation. L'entrée en salle est soumise au contrôle du billet et justificatifs.
- ◆ Les concerts commenceront strictement à l'heure. Tout retardataire ne pourra accéder à la salle qu'à la faveur d'une pause musicale (placement non-garanti), il pourra retrouver sa place à l'entracte.
- ◆ En dehors des concerts destinés spécifiquement au jeune public, l'accès aux concerts est interdit aux enfants de moins de 3 ans et déconseillé aux enfants de moins de 5 ans. L'enfant doit être muni d'un billet et accompagné d'un adulte garant de son comportement.
- ◆ La Direction se réserve le droit de refuser toute personne pouvant perturber le bon déroulement du concert, et ce, sans remboursement possible.
- ◆ Une tenue correcte est exigée. Pour certains concerts (concerts au Palais Princier par exemple) une tenue de ville (veste et cravate) est obligatoire.
- ◆ Les animaux ne sont pas autorisés en salle (à l'exception des chiens guides d'aveugles).
- ◆ La consommation d'aliments ou de boissons est interdite en salle

5. Programme

- ◆ La direction se réserve le droit d'effectuer d'éventuels changements dans le programme.
- ◆ La distribution n'est pas contractuelle.

6. Photographie et enregistrement

- ◆ Il est rigoureusement interdit de filmer, de photographier ou d'enregistrer.
- ◆ Les téléphones portables doivent être éteints pendant toute la durée du spectacle.

7. Responsabilité

- ◆ L'OPMC décline toute responsabilité pour les dommages, quelle qu'en soit la nature, qui seraient susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les clients.
- ◆ L'OPMC n'est pas responsable en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet.

8. Annulation de l'évènement

- ◆ Si le concert doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, le présent billet ne sera pas remboursé.
- ◆ En cas d'annulation d'un concert, les billets seront remboursés. Le remboursement ne sera fait qu'au titulaire initial du billet contre remise de celui-ci, et seul le prix du billet sera remboursé. Toutes les demandes de remboursement devront être soumises dans un délai de 40 jours suivant la date du concert annulé.
- ◆ Aucun remboursement ne sera effectué en espèces.

9. Accès aux personnes à mobilité réduite

Nos différentes salles de concert disposent d'emplacements réservés pour l'accueil des personnes à mobilité réduite nécessitant la conservation du fauteuil roulant durant le concert. Afin de faciliter l'accueil de ces personnes, il vous est vivement conseillé de nous le signaler au moment de votre réservation au guichet ou par téléphone au +377 92 00 13 70.